Communiqué de la CGT

RETRAITE

70 ANS …
UNE PERSPECTIVE INACCEPTABLE

Le texte voté dans la nuit de vendredi à samedi à l'Assemblée Nationale à propos des âges limites de départ à la retraite suscite une légitime inquiétude.

Ce texte permet à des salariés de pouvoir poursuivre leur activité au-delà des âges limites en vigueur sans voir leur contrat de travail unilatéralement rompu par leur employeur sous prétexte qu'ils ont atteint la limite d'âge. Si cependant il ne modifie pas pour le moment les repères en matière de retraite, des 60 ans et 65 ans, auxquels tient particulièrement la CGT, il accrédite l'idée que la solution se trouve dans la remise en cause de ces repères collectifs.

Par contre, cette mesure traduit bien la réalité d'aujourd'hui. De moins en moins de salariés auront les pleins de leurs droits à 60 ans et une retraite suffisante à 65 ans, ils devront chercher à poursuivre leur travail, voire cumuler retraite et emploi. C'est la logique du PLFSS en cours de discussion. C'est inacceptable.

Au lieu d'allonger indéfiniment la période d'activité, la priorité est d'assurer aux salariés des carrières complètes et d'intégrer périodes d'apprentissage, de recherche d'un premier emploi et d'études dans la durée de cotisation exigée.

Il faut par ailleurs reconnaître les métiers pénibles et astreignants et leur accorder une possibilité de départ anticipé.

lundi 3 novembre 2008